



Agence de communication

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS



ARTICLE 1 :

L'entreprise Pulse organise un jeu concours Facebook sans obligation d'achat, à l'occasion du changement de nom de l'agence. Le jeu se déroulera sur le réseau social Facebook du lundi 15 au vendredi 26 juin à midi et permet de gagner les lots repris à l'Article 9.

ARTICLE 2 :

L'entreprise Pulse se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment.

ARTICLE 3 :

Ce jeu est totalement gratuit, ouvert à tous : entreprises / sociétés / associations / particuliers ... Cependant, la participation est limitée à une publication par compte Facebook.

ARTICLE 4 :

Les noms des gagnants seront publiés sur la page Facebook Pulse Communication le vendredi 26 juin dans l'après-midi. Les gagnants seront les auteurs des publications ayant obtenus le plus de likes. En cas d'égalité, l'entreprise Pulse se réserve le droit de départager les premiers.

ARTICLE 5 :

Pour participer au jeu, les internautes doivent aimer la page Pulse puis publier une histoire courte sur leur propre page Facebook avec le hashtag (#) pulsecommunication. Ils doivent ensuite obtenir un maximum de likes.

ARTICLE 6 :

A l'issue des résultats, les gagnants seront contactés sur Facebook par message privé afin de convenir d'un rendez-vous pour récupérer les lots.

Pulse Communication

18, rue du Moulin
85560 LONGEVILLE-SUR-MER
Vendée, France

Bur. 02 51 95 23 30
Mob. 06 24 62 39 58
contact@pulsecommunication.fr

www.pulsecommunication.fr



Agence de communication

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS



ARTICLE 7 :

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront, en aucun cas, être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation, sauf être utilisés en avoir en cas de souscription à une formule supérieure.



ARTICLE 8 :

En participant à ce jeu, chaque personne publiant une histoire sur Facebook avec le #pulsecommunication s'engage à respecter le présent règlement qui fera l'objet d'une publication sur le site internet www.pulsecommunication.fr.



ARTICLE 9 :

Les lots à gagner sont :

- 1^{er} prix : un site web une page d'une valeur de 990€* incluant un an de pack technique
- 2^{ème} prix : un jeu de cartes de visite au format standard (85x54) d'une valeur de 80€
- 3^{ème} prix : 5 clés USB sérigraphiées Pulse 8GO d'une valeur de 50€

**Formule vitrine Accès tout compris: 1 page Web personnalisée + formulaire de contact + un an de pack technique
Possibilité d'opter pour une formule supérieure (premium clés en main, optimale) pour le simple coût de la différence.*

ARTICLE 10 : Le délai de conception du site Internet est de 3 mois minimum à compter du 1er juillet 2015. Le délai de conception des cartes de visite est de 15 jours minimum à compter du 1er juillet 2015.

Pulse Communication

18, rue du Moulin
85560 LONGEVILLE-SUR-MER
Vendée, France

Bur. 02 51 95 23 30
Mob. 06 24 62 39 58
contact@pulsecommunication.fr

www.pulsecommunication.fr